



ADVENIAT REGNUM TUUM

Ann. 2. - VISITATION DE LA S^{te} VIERGE

VENDEMI 1^{er} JUILLET 1910

La journée

Les élections pour la série certaine des Conscils généraux et d'arrondissement sont fixées au 24 juillet: les ballottages auront lieu le 31 juillet.

La Chambre s'est occupée aujourd'hui en mode de nomination de ses grandes Commissions permanentes.

A l'occasion du cinquantième de sa fondation, notre éminent confrère l'« Observateur Romano » a reçu de Pie X une très belle lettre qui loue sa fidélité et sa vaillance à publier, interpréter et défendre les enseignements du Saint-Église.

Le tribunal civil de Mayenne a débouté de l'action qu'elle avait intentée contre Mgr Grilher, l'Amicale de la Mayenne et la Fédération des instituteurs de France.

On nous communique de Montevideo une très touchante adresse, signée de 7000 enfants d'Uruguay, d'Argentine et de Paraguay, aux enfants de France qui ont souffert persécution pour la défense de leur foi à l'école.

Liabent, le tueur d'agents, a été exécuté ce matin à Paris.

Le roi d'Espagne a signé un décret invitant le gouvernement à présenter un projet de loi qui autorisera les ministres à se plus prêter serment sur l'Evangile lors de leur entrée en fonctions.

Les navires des puissances protectrices ayant à bord des compagnies de débarquement sont arrivés dans les eaux crétoises.

Le budget anglais 1910-1911, présenté hier aux Communes, atteint presque 5 milliards.

Les pourparlers entre conservateurs et libéraux anglais sont ajournés.

Le "Noël" pour 1 franc

Pour 1 franc seulement, en France et en Algérie (étranger 1 fr. 50) est servi, pendant les mois d'été et septembre, un abonnement régulier de notre revue illustrée le "Noël".

Cette revue, paraissant chaque semaine avec 25 pages de texte et de gravures en couleur, constitue une véritable encyclopédie récréative et instructive pour l'enfance et la jeunesse.

Entre autres avantages, elle offre des numéros qui paraissent durant les vacances d'été: un roman inédit de Ch. Le Roy-Villars; LE COEUR DE SUZETTE, et un roman inédit des «capitaines» LA COLOMBE DE SUDRAT, par M. Bally.

Envoyez franco d'un numéro spécimen sur demande adressée au Noël.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIII^e

Le broyeur d'hommes

La signora contessa était riche sans doute... le professeur enlevait son élève et décrivait à la mère de celle-ci que les jours de la contessa étaient en danger si elle n'opposait à une prompt union avec son maître de langues!

Devant cette preuve d'ingéniosité et cette manifestation de sollicitude fraternelle, Sesto se borna à hausser les épaules.

La journée était trop avancée pour se rendre chez la contessa. A 8 heures, une lettre parvenait à l'ex-banquier.

On lui proposait de traduire une correspondance temporaire avec l'Italie, pour le compte d'un grand industriel demeurant rue de Valenciennes.

Carolina ne put dormir... elle se voyait déjà régenter l'hôtel et les ébâtements de sa future belle-sœur.

Le lendemain, Corbiani se mit en route après avoir vidé dans sa poche tout le contenu du portefeuille de Carolina.

L'habitude était invétérée.

Furieuse, Carolina clamait:

« Tu pourrais au moins te servir de l'argent en état de veille... »

« Le sera temps d'y songer plus tard!

Les espérances pacifistes

On commente beaucoup dans la presse française les changements ministériels qui s'opèrent en Allemagne depuis quelques jours. Et ce n'est pas au point de vue allemand qu'on se place, bien entendu, pour se réjouir du remplacement de M. de Schöen au secrétariat des Affaires étrangères par M. de Kiderlen-Wächter, ministre d'Allemagne en Roumanie. On envisage les conséquences, pour les relations franco-allemandes, de cette nomination et de celle de M. de Schöen à l'ambassade de Paris, en remplacement du prince de Radolin, mis à la retraite sur sa demande.

D'une manière générale, on est optimiste, et l'on voit dans le choix fait par le chancelier, avec l'agrément de Guillaume II, le gage d'intentions toujours plus pacifiques à l'égard de la France. Les raisons qu'on en donne méritent, en effet, d'être invoquées.

On rappelle qu'au moment du conflit de Casablanca, M. de Schöen étant malade, c'est M. de Kiderlen-Wächter qui fut appelé de Bucharest à Berlin pour faire l'interim des Affaires étrangères, et que c'est lui qui conclut l'accord qui termina le pénible incident. On raconte même, à ce propos, cette anecdote. Un jour, le ministre intermédiaire se présenta chez notre ambassadeur, M. Cambon, et lui dit avec sa brusque bonhomie: « Rien n'est plus simple que de régler cette affaire marocaine, qui traîne déjà depuis des années: nous ne contrarions pas vos intérêts politiques, vous n'entravez pas nos intérêts économiques, c'est simple comme bonjour. »

En Allemagne, les uns assurent que ce diplomate, complètement inconnu avant ces circonstances, est un homme d'Etat de première force. Il faut, dit-on, qu'il en soit ainsi: pour que l'empereur ait signé sa nomination sans lui garder rancune des reproches que ce diplomate osa lui faire à Cowes, quand Sa Majesté s'abaisa à réclamer le prix des régates anglaises qu'on lui contestait et indisposa ainsi vivement l'Anglais dans un moment critique: c'était l'heure du conflit siamois. Les autres se rappellent son insuccès à la tribune du Reichstag quand il défendit, avec trop d'ardeur assurément, les bureaux de l'office des Affaires étrangères, très attaqués à la suite des incidents anglo-allemands, et le trouvent médiocre.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que tandis qu'en France, au souvenir du règlement des affaires marocaines, on attribue à M. de Kiderlen-Wächter les dispositions les plus conciliantes à notre égard, les nationalistes et pangermanistes d'outre-Rhin saluent en lui l'homme énergique et intrinséquant, et le diplomate de l'école bismarckienne, qui saura tenir compte des désirs de ceux qui ne rêvent que plaies et bosses et cherchent querelle à tout le monde, à la France surtout.

Maia cette manière de penser des chauvins allemands n'effraye pas nos pacifistes. Si par hasard ces patriotes échauffés ont raison, disent-ils, si M. de Kiderlen-Wächter est belliqueux, son action sera compensée par celle du nouvel ambassadeur en France, M. de

Schöen, à qui l'empereur garde toute sa confiance, puisqu'il l'envoie dans le poste le plus délicat, celui où ce diplomate pourra le mieux poursuivre l'amélioration, assurément souhaitée par Guillaume II, des rapports franco-allemands. Et les amis de la paix font le plus grand éloge de M. de Schöen. Elève de Bismarck, il a secoué le joug du maître du vivant même du chancelier de fer. Plus tard, il a su faire contre-poids aux brutalités de M. de Bülow, et a enfin contribué, sous M. de Bethmann-Holweg, à introduire dans la chancellerie une méthode de conciliation que la France a déjà goûtée et dont elle sentira mieux encore, désormais, les bons effets.

Enfin, tout est pour le mieux, et nous devons être à la fois et à l'espérance. Il n'y aura plus de guerre!

Je n'opposerai pas à cette allégresse, si vive qu'elle soit, mon scepticisme personnel sur la sincérité des intentions des hommes d'Etat, et surtout sur la stabilité des situations, même les plus durables en apparence, en matière de politique extérieure.

Mais je ne peux m'empêcher de penser à ce que vient d'écrire un consul général en fonctions dans un pays de langue germanique sur la Grande nation, c'est-à-dire la France, dont il examine l'état actuel au point de vue extérieur.

C'est un fait bien remarquable que deux hauts représentants de la France à l'étranger se trouvent pour exprimer, en même temps, la même opinion, entièrement pessimiste et pleine d'inquiétude sur notre absence de politique étrangère et notre énorme diminution devant les nations. J'ai parlé ici, il y a quelques semaines, du livre de M. Ebray, consul général à New-York. D'une autre manière, M. d'Auriac, consul général à Fribourg, fait le même tableau, très noir et très attristant, de la situation de la France. La brochure où il démontre que nous ne sommes plus, devant l'étranger, la grande nation, n'est pas à recommander, pour, toutes les idées qu'elle renferme. Le libre penseur que j'avais déjà regretté de trouver dans une précédente étude, très sévère aussi, sur notre situation intérieure, s'y manifeste encore aussi injuste pour la religion, aussi mal disposé pour l'Eglise dans ses considérations historiques, disculpables d'ailleurs à bien des points de vue.

Mais on y sent le patriote bien informé de nos misères et sincèrement affligé de les constater.

Les passages où il prétend démontrer notre impossibilité de soutenir une guerre, le cas échéant, ce qui est toujours possible, parce que la dépopulation et l'antimilitarisme, entre autres maux, nous ont mis en état d'infériorité, sont particulièrement attachants, et sans doute trop exacts.

Après avoir affiché une désespérance amère, M. d'Auriac essaye pourtant de se reprendre, et dans un dernier chapitre, bien curieux et neuf, il préconise une tentative de « relèvement » par un nouveau système d'alliances: l'union entre les peuples latins. Pour lui, c'est le seul remède à apporter à l'effrayante situation qu'il dépeint, et il n'hésite pas à annoncer que la guerre avec l'Allemagne, s'imposant, tôt ou tard, parce que le traité de Francfort ne peut être définitif, nous serons battus si nous n'avons pas rallié sous notre drapeau tous les latins, incapables de résister individuellement à la décadence.

J'espère que M. d'Auriac est trop pessimiste; mais je crois que ses craintes et ses afflictions ne sont pas toutes sans motif.

J.-J. C.

GAZETTE

La succession de M. Augagneur

On parle beaucoup de M. Clozel, l'actuel lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal et du Niger, pour succéder à M. Augagneur comme gouverneur de Madagascar.

M. Clozel est un colonel de carrière. Explorateur puis administrateur, il a gravi tous les échelons, jusqu'au grade de gouverneur, et s'est fait remarquer à la Côte d'Ivoire par son esprit de décision et sa bravoure. Lorsque, il y a quelques années, le gouvernement demanda l'avis des colonies sur l'opportunité du maintien des congréganistes dans les écoles, M. Clozel fut moins heureusement inspiré. Il répondit qu'il verrait de bon œil leur remplacement par des laïques. De la part d'un homme connaissant aussi bien les colonies, cette manière d'apprécier le rôle des missionnaires ne laissa pas de provoquer un certain étonnement.

Mais il est juste de constater toutefois que M. Clozel ne s'est jamais abaisé à faire œuvre de sectaire dans les colonies qu'il a gouvernées. Sa valeur personnelle la met au-dessus de combinaisons mesquines par lesquelles d'autres se sont signalés.

M. Clozel est, de plus, un lettré et un travailleur. Il a publié un travail considérable sur la Côte d'Ivoire, l'origine, les mœurs, les langues des peuplades qui l'habitent, et les questions qui s'y rattachent.

C'est un robuste Ardéchois et l'un de nos plus jeunes gouverneurs.

Le buvard électoral

Neuf donnera-t-on enfin la cabine isolatrice et l'enveloppe?

Ce serait le moyen d'éviter certaines indications comme celles qui sont en vigueur dans des sections de vote où l'électeur n'est pas méfiant.

Voici: partout vous trouvez dans l'antichambre de la salle de mairie: 1° papiers des candidats; 2° papiers blancs; 3° porte-plume et encrier; 4° buvard.

Un électeur arrive, trace à l'encre un nom sur une feuille blanche et passe au buvard son écrit. Il entre ensuite dans la salle de vote, dépose son bulletin, s'assoit ou retourne chez lui. Avec un petit air détaché, quelque fureur intéressée vient flâner dans l'antichambre et regarde l'empreinte du buvard: il sait pour qui a voté l'imprudent électeur sans méfiance.

Moralité: Si vous voulez que votre vote soit secret, écrivez chez vous vos bulletins. Si vous écrivez dans l'antichambre de la mairie, prenez votre buvard et mettez aussitôt les empreintes dans votre poche. Ainsi sera assurée la liberté du vote, car aujourd'hui, nombre de gens essayent de se servir du buvard électoral.

Plus briandiste que Briand

Pour la première fois depuis qu'elles existent, les Nouvelles viennent d'attaquer M. Briand. Et, le plus piquant, c'est que voilà la Croix obligée de défendre notre « Premier ».

Et ceci n'est point plaisanterie. Les Nouvelles, commentant le projet de réforme électorale déposé hier, s'écrit à excuser M. Briand d'attribuer à la liste la plus favorisée les voix perdues par les listes qui n'ont pas atteint le quotient électoral et le nombre des abstentions.

Or, tel était bien, en effet, le projet primitif de M. Briand, d'après le schéma communiqué à la presse. Mais, devant l'accueil fait par l'opinion publique à ce système de représentation disproportionnée, le ministre a reculé. Et le nouveau projet attribue ces résidus aux candidats, quelle que soit leur liste, qui ont obtenu le plus de suffrages.

Les Nouvelles ont oublié de lire le projet qu'elles publient d'ailleurs. Elles louent de confiance, en aveugles. A part cela, leur article est exact; il ne parle, du reste, que de cela.

Le supplice de la question

Si fatigante que soit l'insupportable manie du calembour, il faut bien cependant prêter l'oreille à qui vous pose cette question:

— Quelle différence faites-vous entre un chat et un albuminique qui ne veut pas suivre le régime lacté?

— ???

En prison, les pères de famille!

Le sectaire mielleux et stèleux dont le nom traduit bien la pensée et l'éloquence, M. Buisson, vient de déposer un nouveau projet de loi sur l'obligation de l'enseignement primaire. Il s'agit, on le sait, de soumettre aux « sanctions prévues par la loi de 1882 », y compris la prison, quelconque père de famille, tuteur, ou ministre du culte, empêchant les enfants d'étudier les livres condamnés, ou de suivre des leçons pernicieuses.

Dans son exposé des motifs, M. Buisson écrit du père de famille indépendant: « Qu'il ait tort ou qu'il ait raison dans ses résolutions, la loi n'est pas la question. On n'est pas plus cynique... »

Nous reviendrons sur ce projet, s'il revient lui-même sur l'eau. Espérons que la Chambre aura le bon sens de ne pas le repêcher.

Pour la Franc-Maçonnerie

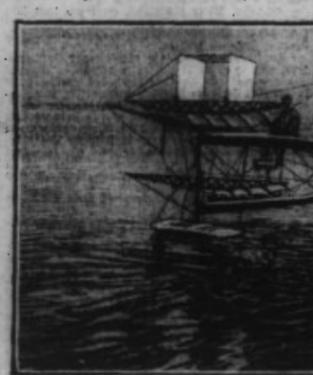
Nous étions trop indulgent, hier, en écrivant que M. Doumergue, par son nouveau projet « nous enfonçait dans l'étalisme ». C'est dans la Franc-Maçonnerie qu'il veut immerger définitivement l'école publique.

M. C.

Un aéroplane pour la marine

Après quatre ans de recherches, un ingénieur français, M. Fabre, vient de construire un aéroplane pour la marine. C'est, en effet, le premier appareil qui réussisse à s'élever de la surface de l'eau et à voler dans les airs.

de trois flotteurs en toile, deux à l'arrière très courts, un à l'avant qui constitue le chérisseur et glissement. La surface totale est de 14 mètres d'envergure au total, et n'ayant que 1 m. 20 de longueur. L'extrémité des ailes est gauchée. L'appareil a 11 mètres de longueur. Le moteur (Gnome rotatif de 50 H.P.) est cylindrique, actionnant une hélice de bois, est placé à l'arrière. Le pilote est à 5 mètres devant lui. Les ailes sont formées d'une poignée de lattes en bois à faux sur lesquelles on tend une toile, qui peut se carguer comme



M. Fabre vient de faire, sur l'étang de Berre, de beaux vols de 5 à 6 kilomètres, dans lesquels il s'éleva à une hauteur de plus de 20 mètres. Il continue actuellement ses essais près de Martigues. L'appareil, comme on le voit par notre photographie, est composé essentiellement, au moment où il va quitter l'eau,

Liabeuf a été exécuté

M. Fallières ayant refusé d'user de son droit de grâce, Liabeuf a été exécuté ce matin; malgré des menaces d'ordre exceptionnelles, une violente et sanglante bagarre s'est produite près de la prison.

Après six jours de tergiversations, résistant aux pressantes instances des personnalités influentes intervenues en faveur de Liabeuf, M. Fallières a refusé d'user de son droit de grâce. Il a été immédiatement

Il avait que la banque eberhauf des capitaux pour opérer des affaires sur toutes les pièces d'Europe. Une grande usine lancée dans la voie du progrès devait avoir besoin d'augmenter les aires. Les deux partis retirèrent avantage d'un tel arrangement et lui en profitèrent pour réclamer son dû à la maison Savari, qui ne pourrait refuser au comment d'un gros client ce qu'elle refusait à l'outlaw... Le contraste entre les allures exotiques de Sesto et le froide possession de solennité qui caractérisait Signalet, troublait l'ancien chef de bande.

Le seul moyen d'éviter de commettre une maladresse grave était de suivre le directeur dans l'exposé d'une combinaison et non de le précéder.

En réalité, les deux hommes qui se trouvaient en présence voulaient la même chose... Il s'agissait pour Pierre de ne rien laisser transpirer qu'il détestait les origines de son placement, et pour Sesto de se tenir dans les généralités profitables à la réputation des oracles!

Ce fut Signalet qui, par sa réponse, entra en matière...

« Je ne décline nullement l'idée de m'y mettre en rapport avec la maison Savari, dit-il. Vous êtes donc, Monsieur, son porteparole? »

Sesto hésita. N'allait-il pas trop s'avancer?

(A suivre.)

EDMOND COZ

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)

— Eh bien! le chat sait miauler et le maled ne s'est pas mis au lait... Horrible!

La preuve? Nous la tenons, douloureusement éclatante.

Depuis cinq ans, la Franc-Maçonnerie mène une lutte éternelle pour « laisser à les délégués cantonaux. Il faut lire dans l'« Ecole d'aujourd'hui », 2^e série, de M. Georges Goyau (p. 115 et suivantes), la circulaire adressée en novembre 1905 aux Loges maçonniques par les directeurs du Délégué cantonal. Fente de « Sociétés civiles » maçonniques à opposer aux Associations « civiles » de pères de famille, il faut, du moins, que l'action laïque — les maçonnes — s'exerce sur le « plus indépendante (1) des autorités scolaires: le délégué cantonal ».

On lui rappelle que, nommé par le Conseil départemental, « il n'a à craindre ni une disgrâce de l'administration, ni les représailles ou les rancunes de parents ou de élèves dont il n'est pas l'élève ».

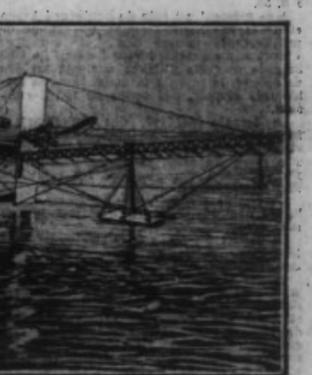
Qu'il agisse donc: « Le devoir maçonnique actuel est de faire bloc autour du délégué cantonal pour le pousser ou le soutenir ». On peut être sûr que les FF. n'ont pas failli à ce devoir. Dès le 15 novembre 1905, la Loge Etienne-Dolet, Or. d'Orléans, qui a pour Vénérable le trop fameux Fernand Rabier, décida d'inviter les Loges à faire autour de cette œuvre la plus large propagande possible.

Le fruit serait-il mûr? Et le F. Doumergue aurait-il reçu le mandat de le cueillir? Toujours est-il que c'est aux délégués cantonaux, enfants chéris des Loges, qu'il faut appeler pour représenter les familles (17) dans la Commission départementale pour le choix des livres scolaires.

De pins en pins, les listes de manuels scolaires seront dressées par la Franc-Maçonnerie: nous sommes prévenus. Veillons, l'arme au pied

M. C.

de trois flotteurs en toile, deux à l'arrière très courts, un à l'avant qui constitue le chérisseur et glissement. La surface totale est de 14 mètres d'envergure au total, et n'ayant que 1 m. 20 de longueur. L'extrémité des ailes est gauchée. L'appareil a 11 mètres de longueur. Le moteur (Gnome rotatif de 50 H.P.) est cylindrique, actionnant une hélice de bois, est placé à l'arrière. Le pilote est à 5 mètres devant lui. Les ailes sont formées d'une poignée de lattes en bois à faux sur lesquelles on tend une toile, qui peut se carguer comme



M. Fabre vient de faire, sur l'étang de Berre, de beaux vols de 5 à 6 kilomètres, dans lesquels il s'éleva à une hauteur de plus de 20 mètres. Il continue actuellement ses essais près de Martigues. L'appareil, comme on le voit par notre photographie, est composé essentiellement, au moment où il va quitter l'eau,

Liabeuf a été exécuté

M. Fallières ayant refusé d'user de son droit de grâce, Liabeuf a été exécuté ce matin; malgré des menaces d'ordre exceptionnelles, une violente et sanglante bagarre s'est produite près de la prison.

Après six jours de tergiversations, résistant aux pressantes instances des personnalités influentes intervenues en faveur de Liabeuf, M. Fallières a refusé d'user de son droit de grâce. Il a été immédiatement

Il avait que la banque eberhauf des capitaux pour opérer des affaires sur toutes les pièces d'Europe. Une grande usine lancée dans la voie du progrès devait avoir besoin d'augmenter les aires. Les deux partis retirèrent avantage d'un tel arrangement et lui en profitèrent pour réclamer son dû à la maison Savari, qui ne pourrait refuser au comment d'un gros client ce qu'elle refusait à l'outlaw... Le contraste entre les allures exotiques de Sesto et le froide possession de solennité qui caractérisait Signalet, troublait l'ancien chef de bande.

Le seul moyen d'éviter de commettre une maladresse grave était de suivre le directeur dans l'exposé d'une combinaison et non de le précéder.

En réalité, les deux hommes qui se trouvaient en présence voulaient la même chose... Il s'agissait pour Pierre de ne rien laisser transpirer qu'il détestait les origines de son placement, et pour Sesto de se tenir dans les généralités profitables à la réputation des oracles!

Ce fut Signalet qui, par sa réponse, entra en matière...

« Je ne décline nullement l'idée de m'y mettre en rapport avec la maison Savari, dit-il. Vous êtes donc, Monsieur, son porteparole? »

Sesto hésita. N'allait-il pas trop s'avancer?

(A suivre.)

EDMOND COZ

(Droits de traduction et de reproduction réservés.)